

SITE NATURA 2000 « ENTRE SUMÈNE ET MARS »

Lettre d'information n°4
Bilan 2021



ÉDITO



À travers cette quatrième lettre d'information, je souhaite souligner que le réseau NATURA 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable et de gestion concernée de l'environnement, de manière transversale à tous les projets qu'il mène.

Dans cette quatrième parution, vous découvrirez les actions engagées pour la protection de certaines espèces animales menacées de disparition, ainsi que pour les habitats d'intérêt communautaire.

Tout ceci pourrait être compromis sachant que la Région Auvergne Rhône-Alpes remet en cause le financement de ces actions en ne les fléchant pas dans ses demandes de subvention à l'Europe : ce serait plus de 65 % de financement qui pourraient disparaître.

La mise en place de toutes ces missions est indispensable pour la préservation de la faune et de la flore qui représentent notre patrimoine et notre richesse... Bonne lecture à tous.

Dr. Bertrand FORESTIER, Président du Comité de Pilotage du site

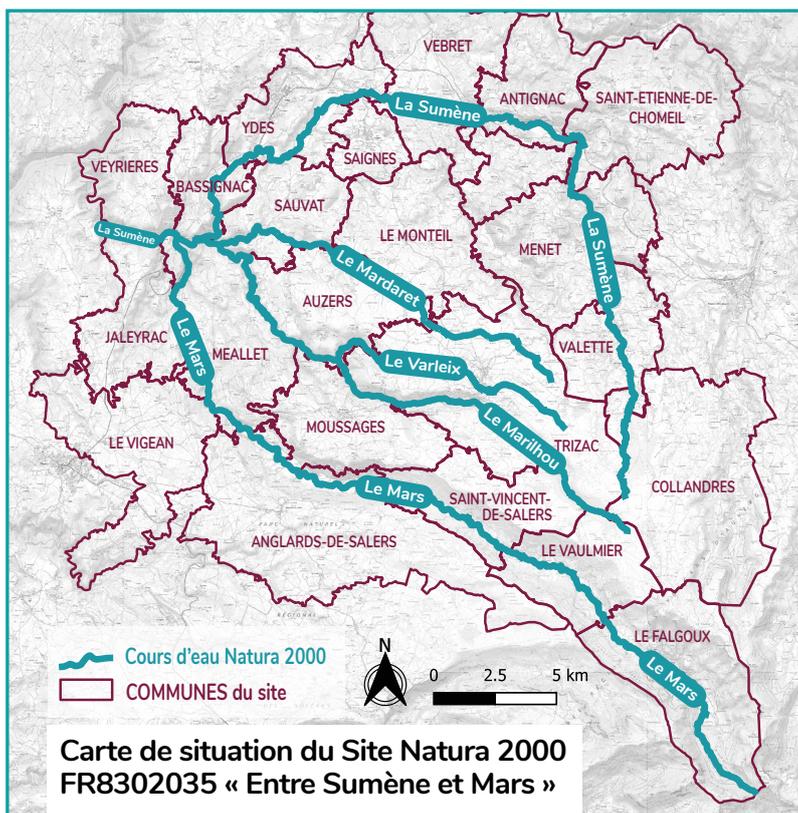
PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » FR8302035, découle du site régional « Lacs et Rivières à Loutres » et a été classé Site d'Importance Communautaire (Sic) le 13 novembre 2007.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>

Le site s'étend sur 22 communes réparties dans 4 Communautés de communes (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane). Il est constitué de 5 cours d'eau pour un linéaire de 130 km, situé au Nord Est du département du Cantal (La Sumène, le Mars, le Marilhou, le Mardaret et le Varleix) et s'étend sur 725,5 ha.

Il a été désigné d'intérêt communautaire pour la protection de 3 espèces, (la loutre, le chabot et l'écrevisse à pattes blanches) et 4 habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales à frênes et aulnes, forêts d'éboulis à tilleuls, hêtraies acidiphiles à houx et prairies à molinie acidiphiles).



Inventaires des écrevisses et étude 2021

Les prospections nocturnes réalisées en 2021 sur les affluents des cours d'eau du site Natura 2000 ont permis de découvrir la cause de la mortalité constatée sur la Sumène en 2019 (cf lettres d'info précédentes). Des écrevisses de Californie ont été introduites dans un étang situé en tête de bassin d'un affluent de la Sumène. Elles ont alors contaminé par l'aphanomyose la population d'écrevisses à pattes blanches situées 6 km en aval.

En lien avec la situation très préoccupante des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le territoire, la CCSA a souhaité commander une étude complémentaire (initialement prévue en 2020 mais reconduite à cause de la situation sanitaire liée à la COVID19).

Cette prestation de 4 jours de Théo DUPERRAY, du bureau d'études « Saules et Eaux », expert national a eu pour objectif de **définir précisément les possibilités d'aménagements pour barrer la progression de l'écrevisse de Californie, à l'origine de la disparition des écrevisses autochtones.** L'objectif, à terme, est de sécuriser des linéaires de cours d'eau par rapport à l'aphanomyose permettant ainsi le redéveloppement des populations d'écrevisse à pattes blanches sur le territoire. Sur la Sumène, la possibilité d'équipement du pont de Valette est conditionnée



par la réussite de l'opération d'éradication de la population d'écrevisse de Californie introduite dans le plan d'eau évoqué précédemment. Cet étang étant situé hors site Natura 2000, l'opération et son financement devront s'inscrire dans un autre programme, ce qui rendra difficile une intervention efficace dans de brefs délais, condition de sa réussite. En effet, plus nous attendons, plus il y a de risques que l'écrevisse de Californie colonise le cours d'eau en amont et/ou en aval du plan d'eau, rendant ainsi l'éradication impossible. La cohérence de l'actuel périmètre du site est à nouveau remise en question (cf lettre d'information n°3), sa modification par la révision du Document d'Objectif n'étant plus pas envisageable pour le moment.

Afin d'étendre l'aire de répartition de l'écrevisse à pattes blanches dans les cours d'eau du territoire et ainsi réduire le risque d'extinction de l'espèce, **un protocole de translocation d'écrevisses à pied blanc par transfert d'individus d'une population locale sur des tronçons de cours d'eau protégés de l'écrevisse de Californie (et de l'aphanomyose qu'elle véhicule) sera étudié et mis en œuvre en 2022 après obtention des autorisations nécessaires.**



Recherche de contrats et chartes Natura 2000

L'objectif de la Charte est la **conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.** Elle est constituée d'une liste d'engagements non financiers qui contribue à atteindre cet objectif. Ces engagements, encouragent la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces justifiant la création du site Natura 2000. Il n'est conclu que lorsqu'il apporte une plus-value environnementale

directement liée à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'État et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Une cinquantaine de type de contrats peuvent être mobilisés. Par exemple : entretien et restauration de la ripisylve (forêts rivulaires), suppression de résineux en bord de cours d'eau, restauration et entretien de mare, mise en défense des berges et aménagements d'accès à l'eau pour le bétail, aménagement de passage à gué existant...).

L'animateur se tient à la disposition de toute personne possédant une parcelle incluse dans le site afin d'examiner les possibilités de mobiliser un contrat Natura 2000 (financement à 100 % des actions) ou d'adhérer à la Charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques et de l'assister dans ses démarches.

Animations pédagogiques 2021 du CPIE de Haute Auvergne sur le thème des écrevisses et de l'écologie de la rivière



En collaboration avec le CPIE de Haute Auvergne (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement), 9 demi-journées d'animation pédagogique au bord de la rivière sur le thème des écrevisses et de l'écologie des cours d'eau ont été offertes aux classes de primaires (du CP au CM2) des communes du site Natura 2000 durant le printemps 2021.

Au total, 8 classes de 5 écoles ont participé, ce qui a permis de sensibiliser 140 élèves.



Animations pédagogiques 2022 du CPIE de Haute Auvergne sur le thème des écrevisses et de l'écologie de la rivière

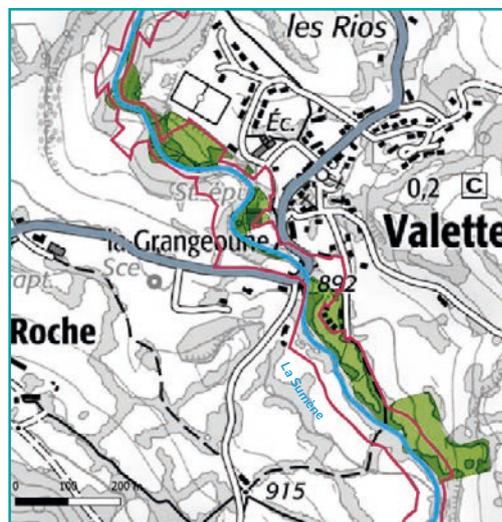
Dans la continuité des animations proposées en 2021 aux écoles primaires, la CCSA souhaite poursuivre cette action de sensibilisation auprès des classes de collège du site en 2022. Après consultation des 3 principaux de collège, 7 demi-journées d'animation ont été programmées. Cette prestation sera réalisée comme en 2021 par le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne.



HAUTE AUVERGNE
Artisans du changement environnemental

Adhésion de la Municipalité de Valette à la Charte Natura 2000

Le Conseil municipal de Valette a adopté en Mars 2021 l'engagement au respect de bonnes pratiques par l'adhésion à la Charte Natura 2000 sur 16 parcelles communales pour une superficie totale de 4.95 ha.



Périmètre Entre
Sumène et Mars

Parcelles Charte
mairie Valette

Projet de contrat Natura 2000 avec la Municipalité de Valette

Un contrat Natura 2000 N9Pi « création ou rétablissement de mares ou d'étangs » est en cours d'élaboration avec la municipalité de Valette afin de réhabiliter une ancienne serve (petite mare servant autrefois à l'irrigation et à l'abreuvement). Le manque d'entretien a engendré des fuites qui ne permettent plus aujourd'hui de maintenir un niveau d'eau satisfaisant. Ce type de milieu « refuge » connecté à la rivière permet d'augmenter les chances de survie de certaines espèces aquatiques ou semi-aquatiques en cas de catastrophe (crue, sécheresse, pollution...).

Ce contrat Natura 2000 permettra de rénover le patrimoine ancien tout en favorisant l'accueil et la reproduction de la faune inféodée à ce type de milieu. Les travaux consisteront à limiter les fuites par le dessouchage des arbustes qui se sont développés sur la digue, réparation de l'organe de vidange fuyant. Une rampe d'accès en pente douce sera créée pour faciliter l'accès aux amphibiens/batraciens.

Le contrat Natura 2000 financera également l'entretien de la serve pendant une durée de 5 ans et sera accompagné d'une mise en place de panneaux de sensibilisation en bois pyrogravés dans la continuité des panneaux déjà présents autour des gîtes de la commune.



Évaluation des incidences 2021

Rôles de l'animateur :

- Assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000,
- Répondre aux sollicitations des administrations sur des dossiers d'études d'incidences,
- Réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.

Projets soumis à évaluation des incidences en 2021 :

- Éclaircie de la pessière du « Bois de Gaston » à Trizac, débardage en cours d'eau et habitats Natura 2000. Avec Unisylva : invitation au porteur de projet de consulter la Police de l'Eau concernant les procédures réglementaires nécessaires ;
- Enfouissement d'une ligne électrique moyenne tension au Falgoux. Avec ENEDIS/Cabinet DEJANTE-INFRA : échanges sur les bonnes pratiques à respecter lors des travaux ;
- Randonnée motorisée des Phacochères : demande de précision sur le tracé du parcours concernant les traversées de cours d'eau ;
- Passage conduite d'eau potable. Avec le Syndicat d'eau potable de Mauriac : pas d'incidence.
- Permis de construire d'un bâtiment agricole au Vaulmier. Avec la Chambre d'Agriculture : échanges avec le maître d'œuvre, projet situé hors habitat Natura 2000.
- Permis de construire d'une piscine à St Vincent de Salers : information du porteur de projet de la présence de Renouée asiatique, mesure de gestion à respecter.

Programme 2022

- Mise à jour du diagnostic initial du site,
- Recherche de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte N2000, assistance technique aux bénéficiaires,
- Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles,
- Assistance à l'application de l'évaluation des incidences et veille écologique,
- Inventaires / suivis des populations d'écrevisses,
- Validation et mise en œuvre du protocole de translocation d'écrevisses à pattes blanches,
- Suivi et surveillance des aménagements pour limiter la progression de l'écrevisse de Californie (sous réserve de contractualisation avec les propriétaires riverains...),
- Actualisation des données « Chabot et ragondin / rat musqué »,
- Mise en place de l'expérimentation de pâturage caprin (renouée asiatique) et suivi des populations de plantes exotiques envahissantes du site,
- Animations pédagogiques du CPIE sur la thématique des écrevisses auprès des collégiens,
- Communication (lettre N2000, site web),
- Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques,
- Gestion administrative et financière (programme d'activités),
- Suivi de la stratégie du service instructeur vis-à-vis de l'écrevisse à pieds blancs
- Suivi de la mise en œuvre du DocOb (Bilan annuel).

Comité de pilotage du site

Le Comité de pilotage du site s'est réuni le 25 Janvier 2022 au centre socioculturel de Ydes. Ce COPIL électif a permis de réélire la Communauté de communes Sumène Artense comme structure porteuse et M. Bertrand FORESTIER comme Président du COPIL pour 3 ans (période d'animation 2022-2024).

Le bilan de l'animation 2019-2021 et le programme d'action 2022 ont également été présentés lors de ce COPIL. L'incertitude de financement européen liée au transfert de la responsabilité de la gestion des sites Natura 2000 aux Régions et à l'absence d'inscription de financements de l'animation des sites Natura et des PAEC (Programme AgroEnvironnemental et Climatique) dans le projet de PSN France 2023-2027 (Plan de Stratégie National) de la région AuRA a également été abordée.

CONTACT

Communauté de communes Sumène Artense
Julien Couturas - Animateur du Site Natura 2000
21, rue du Calalet 15240 SAIGNES
04 71 40 62 66
www.sumene-artense.com



Le dispositif Natura 2000 est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Communauté de communes Sumène-Artense - Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Président : Marc Maisonneuve | Siège social : 23bis place de l'église 15270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal | Contact : 21, rue du Calalet - 15240 Saignes

Directeur de la publication : Marc Maisonneuve | Responsable de la rédaction : Paul Leverbe

Conception et crédits photos : Communauté de communes Sumène-Artense

Impression : Imprimerie Verzy Fils - 40, Avenue Augustin-Chauvet - Zone Industrielle 15200 MAURIAC / SIRET 379 460 900 00010

Date de parution : Février 2021 / Dépôt Légal : Février 2021 - ISSN 2650-1805

Tirage : 400 exemplaires / Imprimé sur papier recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique